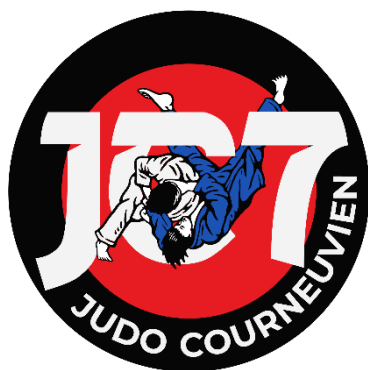




FICHE DE RENSEIGNEMENTS

SAISON 2026/2027

Nouveau : créneaux Jujitsu adulte à Jean Villard

lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
17h à 18h mini-poussins poussins débutant(e)s	17h à 18h mini-poussins poussins confirmé(e)s	17h30 à 18h30 babies 1	17h à 18h mini-poussins poussins débutant(e)s	17h à 18h mini-poussins poussins confirmé(e)s
	18h à 19h benjamins	18h30 à 19h30 babies 2	19h00 à 21h00 Jujitsu Site Jean Villard	18h à 19h benjamins
	19h à 20h30 minimes – cadets – juniors – seniors	19h00 à 21h00 Jujitsu Site Jean Villard		19h à 20h30 minimes – cadets – juniors – seniors

Baby : 2021 - 2022

Mini-poussin : 2020 - 2019

Poussin : 2018 - 2017

Benjamin : 2016- 2015

Minime : 2014 - 2013

Cadet : 2012- 2011 – 2010

Junior : 2009 - 2008 - 2007

Senior : 2006- et avant



Pour la pratique du Judo un certificat médical sera exigé pour chaque adhérent. Il devra être de l'année de la saison en cours.

Celui-ci devra comprendre la mention « apte à la pratique du judo ET COMPETITION » sans quoi l'adhérent ne sera pas présentable.

Les adhérents possédant un passeport devront le faire signer par le médecin à l'espace réservé à cet effet.

POUR S'INSCRIRE

- **2 photos d'identité**
- **1 certificat médical** (attention : l'adhérent doit présenter un nouveau certificat médical chaque année)
- **2 enveloppes timbrées**
- **Régler le montant des cotisations** (payable en 3 fois maximum par chèques ou espèces)
- **Fiches d'inscription et d'autorisations** remplies et signées par le responsable légal

Pour être inscrit et pouvoir pratiquer l'activité, l'adhérent devra avoir déposé un dossier COMPLET comprenant l'intégralité des pièces et des versements.

Attention tout dossier incomplet sera rejeté. Nul ne pourra monter sur le tatami tant que le secrétariat n'aura pas réceptionné la fiche d'inscription et le montant de la cotisation.

TARIFS*

baby (4 à 5 ans)	150 €
Judo 1^{er} enfant	200 €
Judo 2^{ème} enfant	185 €
Judo 3^{ème} enfant et plus	170€

* Le tarif de la cotisation comprend le prix de la licence de la FFJDA qui s'élève à **42€** par adhérent. Les conditions pour obtenir cette licence sont de fournir un certificat médical et d'être à jour de sa cotisation.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Le club est responsable de votre enfant à partir du moment où vous le confiez à un entraîneur ou à un membre du conseil d'administration. Vous devez donc vous assurer de la présence de l'un d'entre eux. En cas de retard supérieur à 15 minutes et sans avis des dirigeants du club, l'activité est annulée.

Vous devez venir récupérer votre enfant à la fin du cours. En cas d'impossibilité, l'entraîneur ou un membre du conseil d'administration doit être averti. Vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à rentrer seul par écrit.

Il est conseillé aux enfants de venir à l'entraînement, en stage, en compétition ou toute autre manifestation, sans objet(s) de valeur. Le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol.

Pour des raisons d'hygiène, l'utilisation de sandalettes/claquettes est **obligatoire** pour circuler en dehors du tatami.